

Électrique ou hybride ? Et on les branche où ?

Tribune de Christian Scholly - Directeur Général d'Automobile Club Association



© Christian Kempf

En décembre 2019, 28 666 points de recharge pour véhicules électriques sont accessibles et ouverts au public en France - en hausse de 15 % par rapport à décembre 2018 - et peuvent donc alimenter les 213 000 véhicules légers électriques aujourd'hui en circulation. Si l'électrification du parc automobile semble maintenant engagée, elle reste encore marginale en comparaison d'un parc automobile des ménages composé de 35 millions de véhicules.

Pourtant côté constructeurs, le boulot est fait ou a été pour le moins très bien engagé. Les annonces de lancement de véhicules électriques ou hybrides sont pléthoriques et permettront au consommateur de disposer rapidement d'une offre complète et de faire ses choix. En l'espace de 2 ans, PSA lancera 8 nouveaux modèles hybrides rechargeables et 7 nouveaux modèles électriques. Renault prévoit 8 modèles électriques et 12 modèles hybrides d'ici 2022.

Côté infrastructure en revanche, il reste encore beaucoup à faire. Certes, des emplacements de recharge émergent (lentement) dans différentes métropoles françaises. La loi d'orientation sur les mobilités, qui est entrée en vigueur le 27 décembre 2019, prévoit un large plan de déploiement de la recharge électrique, avec pour objectif de multiplier par 5 d'ici 2022 le nombre de points de recharge pour les véhicules électriques, avec des dispositions telles que l'équipement obligatoire dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés, la création d'un véritable droit à la prise en habitat collectif, la possibilité de recharger gratuitement sur son lieu de travail, la division par plus de 2 du coût de raccordement des équipements de recharge... Mais le pari est loin d'être gagné puisqu'il faudrait à minima construire une infrastructure de 100 000 bornes de recharge d'ici 2022 et plus de 500 000 d'ici 2030. Certaines assemblées générales de copropriétaires d'immeubles seront certainement houleuses, au risque de décourager les volontaires...

Espérons que le consommateur/automobiliste pourra y voir rapidement plus clair, car au moment de faire son choix de véhicule, il s'engage généralement pour quelques années.

Un peu plus de lisibilité technique et fiscale sur le mode de motorisation ne ferait pas de mal.

Fidèle à son rôle historique, le Club continuera à conseiller ses adhérents sur les meilleurs choix à effectuer et viendra également renforcer ses services pour le véhicule électrique.

Bonne route à tous !

Illustration : Pierre Klein